

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Date de mise en ligne de  
l'acte : 13/03/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 16  
Procurations : 1  
Votants : 17

**N° 2026 2 16**

**L'an DEUX MILLE VINGT SIX le QUATRE MARS à 18 H 00**, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : jeudi 26 février 2026

**Etaient présents :**

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, ESTRADÉ, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.  
Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT et PONS.

**A donné pouvoir :**

Mme SALOMÉ à Mme PONS

**Absents excusés :**

Mrs, DEJEAN, DELGENES, FONTA.  
Mmes, BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE, RIGAL, ROOU, SANEGRE et THIOUX.

**Secrétaire de séance : Louis DARDIER**

**OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT auprès du FIPD : appel à projet 2026 – Programme S - Équipements des Polices Municipales.**

Dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), l'État accompagne les collectivités territoriales dans le renforcement des équipements des Polices Municipales.

Soucieuse d'améliorer la protection individuelle des agents et de renforcer la sécurisation des interventions sur la voie publique, la commune de Mazères souhaite procéder à l'acquisition d'un gilet pare-balles et de deux caméras mobiles individuelles.

Par conséquent, Monsieur Robert COTTAVE-CLAUDET, Adjoint et Vice-Président en charge de la circulation mobilité sécurité, propose de solliciter l'aide du Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) – Programme S – Équipements des Polices Municipales, suivant le plan de financement ci-dessous :

Montant total des acquisitions : 3 849.93 € H.T. se décomposant ainsi :

- **1 Gilet pare-balles** : 1 369,93 € HT
- **2 Caméras mobiles individuelles** : 2 480,00 € HT

**Recettes sollicitées :**

FIPD :

- gilet pare-balles : aide mobilisable : 250,00 €
- caméras : aide mobilisable 200€ par caméra soit : 400.00 €

Autofinancement commune : 3199.93 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'acquisition d'un gilet pare-balles et de deux caméras mobiles pour la Police Municipale ;

- **autorise** Monsieur le Maire, ou en son absence l'un de ses adjoints, à solliciter une subvention auprès de l'État au titre du FIPD 2026 – Programme S- équipements des polices municipales ;
- **autorise** Monsieur le Maire, ou en son absence l'un de ses adjoints, à signer tout document afférent à cette demande.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT  
Pour copie conforme - au registre sont les signatures  
MAZERES, le 10 mars 2026**

**Le Maire,  
Louis MARTE**



**Le secrétaire de séance,  
Louis DARDIER**